

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Grippe Porcine »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ **Contexte :**

Les virus influenza de type A ont une propension importante à évoluer, notamment par mutations ou par réassortiments. Ces virus sont isolés chez de nombreuses espèces animales, sauvages comme domestiques, ainsi que chez l'être humain. Certaines souches sont hautement pathogènes pour leurs hôtes et/ou sont capables de passer la barrière d'espèces. Ces virus peuvent ainsi avoir un impact sanitaire et économique majeur tant en santé publique humaine que vétérinaire. Ils peuvent en effet être zoonotiques et présenter un potentiel pandémique et panzootique comme en témoignent les épidémies des dernières décennies.

La grippe du porc est une maladie respiratoire virale fréquente dans les élevages de porcs français, et tous les virus influenza porcins sont à potentiel zoonotique. Le porc peut être infecté par des virus influenza porcins mais également par des virus influenza humains ou aviaires. Il peut donc devenir un hôte intermédiaire pour la transmission de virus influenza aviaires à l'être humain, mais aussi servir de « creuset » où, à la faveur des co-infections, de nouveaux virus réassortants peuvent émerger. Les souches circulantes en France chez le porc font l'objet d'une surveillance événementielle par le Réseau national de surveillance des virus influenza porcins (Resavip). Le Laboratoire Nationale de Référence pour l'influenza porcine (LNR IP) (Anses Ploufragan-Plouzané-Niort) mène également des activités de recherche sur ces virus.

Les lieux de détention (élevages, abattoirs, etc.) de suidés et de volailles sont des lieux de circulation de virus animaux dans des conditions de grande proximité avec l'être humain. Des cas de transmission de virus influenza d'origine porcine à l'être humain ont été mis en évidence à plusieurs reprises à l'étranger et très récemment en France. Un risque de réassortiment, chez l'animal ou l'être humain co-infecté par des virus animal et humain existe et est possiblement accentué lors de la saison de circulation des virus grippaux humains.

■ **Rôle et missions :**

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction générale de la Santé (DGS) pour évaluer les risques pour la santé humaine et la santé

animale liés à l'introduction, la persistance de virus influenza en élevage porcin ainsi que de la transmission inter-espèces des virus influenza.

Le GT sera chargé des missions suivantes :

- évaluer le risque de transmission à l'être humain d'un virus influenza circulant actuellement en France chez le porc ;
- évaluer le risque d'introduction de virus influenza humains, de virus influenza porcins ou de virus influenza issus d'autres espèces animales en élevages porcins ;
- présenter et évaluer les facteurs favorisant la persistance de la circulation d'un ou de plusieurs virus influenza au sein d'un même élevage. Les conditions permettant d'aboutir à un assainissement d'un élevage infecté par un ou des virus influenza porcins à l'origine de grippestes récurrentes, hors contexte d'urgence, seront développées ;
- évaluer dans le contexte de l'élevage porcin français le risque d'émergence d'un virus influenza porcin présentant un caractère zoonotique, panzootique (en élevages porcins) et/ou pandémique marqué ;
- formuler des recommandations visant à renforcer la capacité de détection précoce des souches à caractères zoonotique, panzootique (en élevages porcins) et/ou pandémique marquées dans l'objectif d'émissions d'alertes précoces à destination des décideurs.

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Ainsi, le GT « Grippe Porcine » agira en tant que GT rattaché au CES SABA, procédant à la réponse à la saisine sous forme d'un rapport et menant ses propres débats de manière indépendante. Il rendra compte régulièrement au CES SABA et, à l'issue de ce travail, il transmettra son rapport au CES pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant des compétences dans les domaines suivants :

1. Virologie Influenza
2. Evaluation des risques
3. Elevage porcin

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

Les membres du GT seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT devraient débuter en janvier 2022, pour une durée d'environ un an. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines (en présentiel ou en visioconférence). Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.